



Rennes, le 23 mars 2020

Lettre ouverte au Directeur de l'ARS Bretagne

Monsieur le Directeur,

Au-delà de la réalité de la pandémie et de la crise sanitaire à laquelle nous allons devoir faire face, les « héros en blouse blanche » sont un peu amers et fatigués que le gouvernement ne se souvienne de leur utilité sociale qu'à chaque épisode de crise (attentat, épidémie, ...)

Notre système de santé a été considérablement affaibli par les politiques menées ces dernières années. La CGT a été de toutes les luttes aux côtés des agents tout au long de l'année 2019 pour dénoncer les coupes budgétaires, les fermetures de lits et de services, le manque d'effectifs, l'épuisement professionnel, la perte de sens des métiers (symptômes touchant aussi les EHPAD et l'aide à domicile). Le Ministère de la Santé et le gouvernement ont jusqu'alors ignoré superbement les personnels !

Aujourd'hui, les mesures annoncées par le Président, étayées par les derniers apports scientifiques, n'entraîneront pas de notre part la moindre critique tant la situation est grave et complexe.

Avant la pic annoncé, nous avons plusieurs inquiétudes particulièrement sur la disponibilité des matériels nécessaires, comme à Vannes, sur les respirateurs disponibles ou à Belle Ile qui voit un afflux de résidents non permanents. Nous vous demandons l'assurance du recours à l'hélicoptère en cas de cas graves à transférer à partir de Belle Ile.

Nous déplorons sur tout le territoire, dans le public comme dans le privé, le manque de matériel et notamment de masques ; certains établissements sont contraints de faire appel à tous les professionnels du secteur par voie de presse pour récupérer des masques éventuellement disponibles !

Il est parfois envisagé dans le cadre du plan blanc, de demander aux élèves infirmiers dans un premier temps de rester chez eux et de suivre ainsi leur scolarité en vidéo conférence mais le moment venu, ils seront rappelés à l'hôpital avec un contrat de travail et notamment pour les troisièmes années, pour exercer des actes infirmier.es, d'où la grande inquiétude de ces derniers, non encore professionnels diplômés.

Certains établissements privés jouent le jeu et libèrent également des lits pour soulager l'hôpital public ; Qu'en est-il de ce partenariat public/ privé, est-il effectif ?

Selon les premières remontées qui nous sont parvenues compte tenu de la pyramide des âges des professionnels, il semblerait qu'environ 1/3 des professionnels pourraient se retrouver dans l'impossibilité de se rendre au travail ? contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants. C'est énorme et très préoccupant !

Dans les EHPADs et les services d'aide à domicile, la CGT est particulièrement préoccupée. Les professionnels des EHPADs craignent du fait de l'interdiction des visites, une intensification des syndromes de glissement et de nombreux décès de personnes âgées. La difficulté liée au manque de personnels dans ces structures est un facteur aggravant qui ne permettra malheureusement pas de combler le temps considérable et salubre que pouvaient passer les familles auprès de leurs aînés.

Pour les personnels travaillant dans les services d'aide à domicile, là aussi, les inquiétudes sont palpables (y compris du côté des employeurs) : comment travailler en mode dégradé ? quelles visites « prioriser » dans un premier temps, ... ? Ils sont aussi très nombreux à déplorer l'absence de moyens de protection (masques, solutions hydroalcooliques, ...)

Dans les ADMR nous constatons également des différences : dans certaines, les heures de ménages (dites de confort) sont suspendues dans d'autres maintenues.

Nous ne comprenons pas qu'il y ait autant de disparités d'une association à une autre. Les salarié.es de terrain se sentent abandonné.es, méprisé.es : « On nous envoie à la guerre mais sans les armes. » Des salarié.es sont déjà diagnostiqué.es mais les associations ne communiquent pas sur cela. Les salarié.es s'épuisent de par leur faible nombre sur le terrain, le manque de moyens matériels mais aussi par le manque de considération de leur travail.

Ce qui ressort d'abord chez les salariées, c'est le souci de bien faire leur travail.

Que faire pour les services qui accueillent des enfants (foyers, unités de pédopsychiatrie, ... ?) La CGT est également interpellée sur les consignes contradictoires données en cas de test avéré positif d'un patient. En effet, dans certains établissements ou autres régions, il est procédé systématiquement au dépistage de tous les professionnels ayant contribué à la prise en charge. Dans d'autres, ce n'est pas le cas. C'est incompréhensible et peut contribuer non seulement à une propagation du Covid19 au sein des structures mais aussi à alimenter encore plus le climat anxieux. Il serait donc de bon ton selon nous d'harmoniser les pratiques et d'appliquer le principe de précaution en testant les professionnels en contact.

La CGT en appelle donc à vous d'une part, pour obtenir un accompagnement méthodologique des établissements en difficulté avec rédaction de consignes claires et d'autre part, pour mettre en place le plus tôt possible les outils indispensables pour tranquilliser nos collègues (dispositifs de garde d'enfants, publication des directives pour les autorisations d'absence exceptionnelle, renforcement des moyens humains et matériels, ...)

Nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous les sujets de ce courrier.

En espérant sincèrement une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le directeur l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le comité régional CGT Bretagne

Dominique Besson Milord